

R. 288

1-22

# RÉFLEXIONS

S U R

## LA CONSTITUTION

DE L'ANGLETERRE;

TRADUITES DE L'ANGLAIS

*England [1789] - H. P. - I*

---

A L O N D R E S ;

*Et se trouve à Paris ;*

Chez GUEFFIER jeune , Libraire , rue du  
Hurepoix.

---

1789.





---

## AVERTISSEMENT.

**L**ES Réflexions que l'on publie ici , n'ont pas été suggérées par l'Ouvrage très-important de M. de Lolme. Il y a très-long-temps qu'elles sont faites , & qu'on les connoît en Angleterre : on les attribue au Chevalier *Temple*, d'autres à M. *Kings*; elles sont d'une profondeur rare , sans en avoir l'apparence. Ce sont des vérités toutes nues , sans ornement & sans commentaire ; ce sont des idées qui se succèdent avec rapidité , & qui donnent au Lecteur le plaisir d'y ajouter lui-même une infinité d'autres idées & d'autres réflexions. Le résultat sur-tout en est très-piquant.

Il y a aussi très-long-temps que la traduction en est faite : on a jusqu'à présent négligé de la faire imprimer ; mais on s'y

détermine aujourd'hui à cause des circonstances présentes , qui échauffent toutes les têtes, qui exercent tous les esprits, & qui empêchent, pour ainsi dire, de ne plus s'occuper en France que de politique, & de parler d'autre chose que de *Constitution* & de *Constituans*.

Ce petit Ouvrage devient donc , dans ce moment-ci , très-intéressant pour notre Nation , quoiqu'il ait été fait pour une autre.



---

# REFLEXIONS

S U R

## LA CONSTITUTION

### DE L'ANGLETERRE.

---

#### PREMIÈRE SECTION.

**L**ES Ecrivains politiques ne manquent jamais de distinguer trois sortes de Gouvernement. Le despotique, l'aristocratique & le démocratique; & d'y en ajouter encore une quatrième, qu'on ne doit point oublier, celle du Gouvernement mixte; mais cette dénomination ne signifie rien de positif, & peut s'expliquer comme on veut l'entendre : elle ressemble assez à l' &c. que l'on met à la suite des nombreuses qualités de certaines per-

sonnes, pour se dispenser d'une plus longue énumération. Si cette manière de se débarrasser de sa tâche est paresseuse, elle est au moins très-excusable. Car comment se jeter dans toutes les combinaisons dont toutes les formes de Gouvernement sont susceptibles, sans donner à soi-même ou à ses lecteurs un ennui prodigieux, avant d'être arrivé à la moitié de l'ouvrage.

Pour moi, loin de songer à ajouter rien à ce qu'ils ont écrit; plus j'y fais attention, & plus je pense qu'on peut omettre une partie de ce qu'ils nous ont appris, sans y rien perdre d'absolument utile. Car, par exemple, si l'on demande : qu'est-ce que le Gouvernement despotique? & qu'on réponde, c'est celui où la volonté d'un seul homme est maîtresse de tout; ce que les Grecs exprimoient par le mot *autocratos*. Si l'on veut savoir où a jamais existé un tel homme, & qu'on réponde : dans l'ancienne Rome, après la perte de sa liberté,



à Constantinople & à Pétersbourg; nous trouverons que, par-tout, l'homme qu'on flatte du beau titre de maître absolu, dépend lui-même de ceux de son peuple qu'il nourrit & qu'il entretient pour lui aider à contenir le reste dans l'obéissance.

Le despotisme n'est donc qu'un pouvoir, pour ainsi dire, précaire, conféré à un seul homme par la partie la plus forte de l'Etat, laquelle ne fait jamais avec lui d'autres conditions que celles qui peuvent lui plaire.

Telle est certainement la nature du despotisme. Mais on dira peut-être: telle est aussi la nature de tous les Gouvernemens de la terre; car il est essentiel que tout commandement vienne d'abord d'un seul homme, pour être exécuté ensuite avec une égale obéissance par tous ceux qui lui sont inférieurs dans l'administration. Ainsi l'officier le plus subalterne dans l'Etat, qui ne sera point obéi comme le



Grand Mogol, dans l'exercice de sa charge, prouve que le Gouvernement sous lequel il vit, est déjà malade, & prêt à tomber dans l'anarchie, pour peu qu'on tarde à y porter les remèdes convenables.

Tout Gouvernement est donc où doit être despotique, & tout Magistrat, en cette qualité, est ou doit être *autocrates*. Considérez ce qu'on appelle communément forme d'aristocratie, de démocratie & de despotisme, c'est s'amuser à l'écorce; & l'on peut assurer que ceux qui s'amusent à discuter de pareilles matières, n'en connoissent pas bien l'essence.

Ainsi celui qui a à cœur de bien gouverner une Nation, prendra peu garde à toutes ces distinctions, plus capables de l'égarer que de le conduire, quelques lumières apparentes qu'il en reçoive; mais c'est à trouver dans quelles mains réside alors le pouvoir de la Nation, qu'il s'appliquera principalement, s'il est appelé

à la gouverner ; & après cette recherche importante, il ne doit plus songer qu'aux moyens propres à lui persuader le besoin qu'elle a d'un chef & d'un représentant, pour se faire ainsi abandonner tout le pouvoir. C'est de la connoissance exacte de ceux en qui réside l'autorité, que vient celle de la constitution de chaque pays ; & sans elle il faut renoncer à l'application juste de toutes les maximes générales de Gouvernement, qui, toutes bonnes & sages qu'elles sont en elles-mêmes, peuvent produire un effet tout contraire à celui qu'on en attendoit.

Entre toutes ces maximes générales, celle-ci, par exemple, est la plus universellement reçue : *le bonheur du peuple est la souveraine loi*. Il ne s'agit que de la bien entendre, pour concevoir qu'elle est la plus vraie & la plus utile au maintien de l'ordre & à la félicité d'un Empire. Mais par le mot *peuple*, il faut entendre cette partie seule de l'Etat qui

constitue le Magistrat. suprême, & dont le Magistrat doit toujours consulter les intérêts, & respecter les opinions. Et avec un peu d'attention sur l'état de différens pays en même-temps, ou sur celui d'un seul en différens temps, on se convaincra facilement qu'il est inutile pour le maintien du Gouvernement, d'étendre ce respect plus loin. Cependant l'auteur de tout Gouvernement & de tout bonheur humain, dont la bonté & la sagesse sont également infinies, a établi entre les hommes des liens tels que les avantages du bon Gouvernement, c'est-à-dire, de celui qui peut se procurer une obéissance parfaite, se partagent sans la participation ni même l'attention particulière de ceux qui le gouvernent, entre ceux que nous nommons *constituans*, & ceux qui ne le sont pas.

Mais quand je prouverois jusqu'à l'évidence que la principale & presque l'unique maxime nécessaire au Gouverne-



ment qu'on veut maintenir , est une continuelle attention sur l'intérêt de ses *constituans* , l'applicaton de cette vérité simple seroit-elle facile ? Il n'est point du tout aisé de voir en tout temps qui sont ces *constituans* ; & voilà sans doute la cause de l'embarras où ont été les Gouverneurs les plus instruits & les plus habiles. D'ailleurs ce n'est pas toujours la science & l'expérience qu'on croit avoir, qui sont les meilleurs guides. Elles inspirent quelquefois une confiance qui trompe, tandis que l'homme sensé qui, parce qu'il est privé de ces ressource, quelquefois trompeuses, compte peu sur lui-même, ne fait jamais rien qu'avec précaution lorsqu'il faut agir. Les *constituans* sont toujours plus ou moins dans un état incertain. Il faut donc peu compter sur ce qu'on lit, & sur l'expérience qu'on a du passé ; parce qu'en y comptant, il peut arriver qu'on ne considère que les intérêts de certains particuliers,



qui ne sont plus de conséquence, & qu'on néglige les intérêts vraiment essentiels de ceux qui le sont devenus; & voilà ce qui n'arrivera point à celui qui n'a que sa sagacité naturelle, & ses simples observations pour conduite.

Dans les pays qui prétendent être gouvernés par le secours des loix écrites, l'opinion commune est, que leur constitution & les droits de ceux qui gouvernent & de ceux qui sont gouvernés, sont établis & maintenus par ces loix & les anciennes coutumes qui leur sont particulières. Si cela étoit, tout homme, avec un peu de lecture & un peu de mémoire, deviendrait un grand politique. Mais malheureusement c'est tout le contraire. Ce ne sont point les loix qui font la constitution & les constituans d'un Gouvernement. Ce sont ceux-ci au contraire qui les font ou défont, les changent ou les expliquent comme ils veulent; ou sans prendre la peine de changer ou d'expli-

quer, mettent quelques loix en exécution, & s'opposent à d'autres, suivant les circonstances. Toutes les fois donc qu'on est obligé d'agir ainsi pour s'opposer à un Ministre, quelque persuadé que l'on soit qu'on agit selon la constitution de son pays, on doit considérer cet événement comme une preuve du contraire, & rechercher sans délai en quoi l'on se trompe.

Avant de faire l'application de ces principes généraux, en cherchant la constitution d'un pays en particulier, je vais expliquer quelques-uns des termes dont je me suis servi, parce que je leur ai peut-être donné un sens plus étendu qu'ils ne l'ont ordinairement. Par *major vis*, ou force supérieure d'une société qui constitue le Gouvernement, j'entends simplement le pouvoir supérieur d'infliger la mort, ou toute autre peine corporelle, ou l'emprisonnement qui sont toutes les voies employées pour punir la désobéis-

sance au Gouvernement, ou pour donner au commandement l'effet entier qu'il doit avoir. Et par *constituans* du Gouvernement, j'entends tous ceux en qui réside le pouvoir, soit qu'ils soient en grand ou en petit nombre, riches ou pauvres, sages ou étourdis, Cardinaux de Rome, Palatins de Pologne, Janissaires de Constantinople ou Bourgeois de Genève.

---

## SECONDE SECTION.

**Q**UOIQUE toute Société ait sa constitution, c'est-à-dire, une certaine relation entre les différens membres qui la composent, il est rare pourtant qu'on parle du mot *constitution* autre part que dans les pays où, le pouvoir constitutif étant fort étendu, le Gouvernement est l'objet sur lequel les spéculations po-



litiques s'exercent le plus : on peut dire même qu'il n'a été usité en aucun pays , & que sa vraie signification n'a été si fort un sujet de dispute, qu'en Angleterre, sur-tout depuis plus de cent ans. Différentes causes y donnoient lieu. Une de ces causes se trouve dans les différens intérêts de partis, & dans les préjugés qui décidoient les hommes pour l'établissement de quelques parties de la constitution, plutôt que pour d'autres ; mais la principale cause de la différence de leurs opinions, sur-tout dans ceux qui étoient les plus désintéressés, c'étoit le changement insensible de la constitution ; changement tel, qu'à moins de se borner à certaine année, à un certain mois, ou même à un certain jour du mois, quelque savant, quelque sincère qu'on eût été, il étoit impossible de s'entendre.

Il y eut un temps où les *constituans* du Gouvernement Anglois étoient un petit nombre de personnes à qui les terres



appartenoient : on les appeloit *Barons* ;  
 c'étoient les plus puissans d'entre eux ;  
 quand ils se réunissoient contre le Roi, don-  
 la force étoit capable de lui faire porter  
 des fers, ainsi qu'au peuple. Le plus  
 grand nombre de ce peuple n'étoit regardé  
 à tous égards que comme leur esclave &  
 & leur vassal, dans les affaires du Gouver-  
 nement : il n'étoit pas plus le peuple d'An-  
 gleterre, que les bœufs dont il se servoit  
 pour labourer le champ de ses maîtres :  
 c'étoit le temps de cette fameuse *magna*  
*charta*, dont parlent si fort ceux-mêmes  
 qui ne l'ont jamais lue ; ceux qui l'ont  
 lue savent qu'elle ne favorise point du  
 tout ce qu'on aime tant à appeler la li-  
 berté naturelle du genre humain ; & en  
 effet elle ne fut réellement avantageuse  
 qu'à ce peu de tyrans riches qui l'ar-  
 rachèrent à la foiblesse de leur Souverain.  
 Tel fut en général l'état des *consti-*  
*tuans* & de la constitution pendant quel-  
 ques règnes après la conquête. Les que-

relles des Rois & des Barons avoient leurs divers succès. tout dépendoit, ou de l'adresse & de la bravoure du Roi, pour diviser les Barons entre eux ou pour les détruire, ou du Chef que ceux-ci favoient choisir, pour faire sentir au Roi les effets de leurs forces réunies.

On ne peut guère découvrir les véritables motifs de ceux qui prirent part à ces querelles, dans les transactions de ces premiers siècles; elles nous ont été transmises d'une manière trop imparfaite. Nous recourons donc, faute de faits, aux analogies que nous fournissent les temps dont nous avons une connoissance moins éloignée & plus exacte. Ils nous assurent que la vraie raison de la part qu'on prenoit aux dissensions politiques, étoit l'espérance de s'élever, & que toujours les raisons qu'on alléguoit, n'étoient que des prétextes. Ainsi nous ne croirons pas que les hommes de ces temps-là eussent la simplicité de soutenir, aux dépens

de leur vie & de celle de leurs femmes & de leurs enfans , le parti de la rose blanche ou de la rose rouge ; & ce qui ne leur étoit pas moins indifférent , les prétentions ambitieuses & incertaines des maisons d'Yorck & de Lancastre. Il est beaucoup plus probable que leur seul intérêt , dans la part qu'ils prenoient à ces troubles , étoit l'avancement de leur propre maison ; & que les droits différens de ceux qui prétendoient régner , ainsi que les roses blanches ou rouges , n'étoient que des signes auxquels on reconnoissoit les différens partis.

Sous le règne de Henri VII , ou environ ce temps-là , les terres qui étoient le seul bien de la Nation , furent partagées entre plusieurs mains. Ce partage eut encore plus lieu sous le règne suivant : ce seroit trop m'écarter de mon sujet , si j'en rapportois ici les raisons. Quelles qu'elles fussent , c'est à ce partage que les *constituans* durent l'augmentation de



leur nombre ; & ils se dispersèrent tellement , que ne pouvant plus réunir leurs forces contre la couronne , toutes les affaires du Royaume au dehors & au dedans furent abandonnées , sans opposition , à la conduite de celui qui la portoit.

La Reine Elizabeth , qui paroissoit ne régner que comme un Monarque limité dans son pouvoir , jouissoit d'une autorité aussi absolue qu'une Impératrice Russe ; & elle ne craignoit rien que les complots secrets ou l'assassinat , qui menacent ordinairement ceux qui sont foiblement assistés pour gouverner. Les Grands de son Royaume étoient trop affoiblis pour ne pas la craindre & la respecter. Sa Chambre des Communes , assez ressemblante alors aux Etats de France , ne s'assembloit que pour se taxer ; & quand elle avoit fourni les sommes nécessaires au Gouvernement , il n'étoit plus question de rien pour elle , elle ne prenoit



part en aucune manière aux affaires du Ministère ; & son peuple , flatté du nom spécieux de liberté , ne s'occupoit que de ce qui le regardoit particulièrement.

Tel fut le règne heureux de la Reine Elizabeth , règne à jamais mémorable dans les annales de l'Angleterre. Son bonheur constant ne doit point surprendre : car elle gouvernoit son peuple selon les voies de Dieu , c'est-à-dire , selon la constitution qui subsistoit alors ; & elle se comportoit toujours avec ce caractère de prudence & de force , si nécessaire aux Princes qui songent à leur sûreté & au bonheur des autres.

### TROISIEME SECTION.

Ce n'est pas une chose rare que de voir établir des principes généraux d'après une expérience très-bornée , sur-tout  
quand

quand ils flattent la vanité des hommes ou leur intérêt. Le Roi Jacques, considérant que les Rois ses prédécesseurs n'avoient rencontré aucun obstacle à leur pouvoir, se persuada enfin qu'il ne devoit point en trouver. Il crut que ce pouvoir, si souvent le pur effet du hasard, étoit nécessairement lié, sous le nom de prérogative, à leur couronne & à leur rang; & que les loix fondamentales du Royaume, celles de la nature, des nations & de Dieu même, se réunissoient pour le garantir. Une fois en possession de droits si éclatans & si souverains, il crut qu'il étoit de sa gloire de ne rien céder.

Ce n'est pas sans raison que les Peintres & les Sculpteurs représentent la Justice une épée dans une main, & des balances dans l'autre. En effet quelles que soient les prétentions d'un Prince, que deviennent-elles, s'il n'est armé d'un pouvoir supérieur, qui force à les recon-

notre & qui les garantisse ? Il ne peut donc jamais être juge dans sa propre cause, qu'il n'ait en main cette puissance victorieuse, qui appuie ce qu'il décide, lorsqu'il est engagé par la nature des circonstances à faire valoir ses prétentions.

C'est ainsi que la Reine Elizabeth eut le bonheur de régner ; il n'en fut pas de même de ses successeurs. Ils étoient souvent surpris de voir leurs prétentions rejetées, tandis qu'Elizabeth avoit été maîtresse absolue ; mais jamais ils n'imputoient cette différence à sa cause réelle.

La véritable raison venoit de ce qu'on s'occupoit alors des moyens d'établir de nouveaux constituans pour remplacer les anciens, qui avoient été dispersés & qui avoient perdu toute considération. Le commerce qui n'avoit commencé que sous le règne précédent, devint florissant sous le règne pacifique de Jacques. C'est à lui qu'il faut attribuer



ces fortunes immenses, qui firent paroître tout-à-coup un corps de gens obscurs, à qui elles donnèrent de l'importance. Il faut convenir qu'à leur égard, l'expérience du passé n'avoit rien appris. Cette importance leur fut d'abord à eux-mêmes insensible, mais enfin ils en conquirent toute la force; & le Roi lui-même, quoiqu'il ne vît pas absolument en quoi elle le bleffoit, s'en apperçut. La flatterie & le respect ont toujours été des signes certains du pouvoir : on ne les accorde point à la foiblesse. Jacques, ce Roi si entêté des prérogatives de sa Couronne, se fit recevoir dans le corps des Drapiers de Londres, croyant se donner un nouveau lustre, & rendre ses droits plus sacrés; il fit également recevoir son fils aîné marchand Tailleur de la même ville. Mais il ne fut pas plus heureux que les Médecins, qui, en administrant des remèdes narcotiques, dont le malade éprouve un succès passager,

ne manquent jamais d'augmenter le mal. A chaque condescendance du Roi pour les citoyens de Londres, le sentiment de leur propre importance devenoit en eux toujours plus fort, & ils sembloient acquérir des droits à des condescendances nouvelles, & de plus en plus nécessaires. L'esprit de mécontentement, qui est assez souvent celui des gens riches, & de ceux qui ont de l'ambition & du pouvoir, faisoit les plus grands progrès dans les Communes, & recherchoit toujours dans la conduite du Roi, des prétextes qu'elle ne manquoit jamais de lui fournir. Sa folie & sa sagesse, ses vices & ses vertus étoient également le sujet de toutes les plaintes. Sa magnificence vraiment royale le rendoit prodigue du bien de ses sujets, au point qu'elle étoit un motif continuel d'inquiétude pour la Chambre des Communes, qui la trouvoit ruineuse à la Nation. Mais ce fut sur-tout le refus qu'il fit d'employer des sommes im-

menfes & plus ruineufes au foutien d'une guerre extravagante & injufte , qui irrita le plus cette Chambre des Communes devenue fi puiffante. Il s'agiffoit d'établir , les armes à la main , jufques dans le cœur de l'Allemagne , une fecte de religion dominante en Angleterre. Une vérité incontestable eft que tout animal eft porté par instinct à faire ufage de fa force , dès qu'il commence à la sentir. Enfermez un jeune taureau dans un champ : fans ennemi ni rival qui le trouble , fes cornes pouffent à peine qu'il les exerce : on lui voit heurter fa tête contre le premier arbre ou le premier poteau qu'il rencontre. Telle eft la comparaifon qu'on peut faire de la Chambre des Communes fous le Roi Jacques. Fière d'un pouvoir qui venoit de naître , elle fentoit le befoin impérieux de l'exercer. Tout ce que le Roi approuvoit dans les affaires civiles ou religieufes , intérieures ou étrangères , étoit indifféremment dé-



s'approuvé par elle : non qu'elle prévît l'avantage qui dût résulter un jour de cette résistance ; mais seulement peut-être parce qu'elle se sentoît la force de le faire. Probablement le Roi lui-même n'en prévît pas plus qu'elle les suites. Tout prudent qu'il croyoit être , il eut pourtant le bonheur, après plusieurs débats inutiles , de transmettre à son fils ses droits & ses prétentions , sans qu'on eût pu en abroger rien.

Charles I , comme Roi , avoit beaucoup de qualités grandes & aimables. Il étoit prudent , brave , juste & modéré : comme particulier , il joignoit à une grande sobriété une décence remarquable. Il avoit de l'histoire & des loix une connoissance dont on pouvoit s'étonner ; en un mot , il possédoit tout ce qui pouvoit former un grand Prince. S'il eût vécu quarante ans plus tôt ou quarante ans plus tard , aucun règne n'eût été probablement aussi heureux & aussi glorieux

que le sien ; mais malheureusement il arriva au trône dans un temps où la constitution d'Angleterre étoit réellement changée , quoiqu'elle parût ne pas l'être. Ses successeurs virent ce changement , & parvinrent à en arrêter les suites funestes ; mais cette découverte aisée pour eux surpassoit peut-être la sagacité humaine du temps du règne de Charles , dont on pouvoit dire que les bonnes qualités étoient plus propres à accélérer qu'à retarder les malheurs qui le menaçoient de toutes parts. Il eut trop de respect pour ce qu'il croyoit être la constitution de son pays , à laquelle lui sembloient tenir ses droits ; & il se seroit regardé coupable comme homme & comme Roi , s'il eût souffert qu'on y eût donné la moindre atteinte. Il ne vit pas que cette constitution & ces droits , étant d'origine humaine , devoient , comme tout le reste , être soumis au changement.

L'accroissement des richesses , par la découverte de l'Amérique & par le progrès du commerce , avoit alors produit dans toute l'Europe une augmentation générale de dépenses. Les sommes nécessaires au soutien du Gouvernement & à la dignité de la couronne, étoient devenues trop foibles : la manière ordinaire de recueillir de l'argent n'en fournissoit plus une quantité suffisante. On auroit pu recourir au nouvel intérêt de l'argent qui venoit de s'établir ; mais ce qui pouvoit s'accorder pouvoit aussi se refuser. On ne prit pas les meilleures voies pour en avoir ; & si le Roi put subvenir au besoin qu'il en avoit , ce ne fut qu'aux dépens mêmes de ses anciennes prérogatives. On vit la Chambre des Communes , encouragée par la cité de Londres , augmenter ses prétentions avec son pouvoir ; enfin les choses furent poussées au point que les deux partis n'eurent plus d'autres juges entr'eux que les armes.



Le Roi & son parti succombèrent ; & c'est ainsi que la constitution du pays fut renversée & détruite d'un seul coup , au lieu de passer par ces variations successives , qui seules conviennent au changement réel des *constituans*.

---

#### QUATRIEME SECTION.

DANS le récit succinct & rapide que je viens de faire du règne infortuné du Roi Charles I, je ne me suis point encore écarté du principe général que j'ai avancé : *que la constitution de chaque pays change continuellement avec ses pouvoirs constitutifs* ; & j'ai tâché de faire voir , que c'est pour n'y avoir pas eu égard , que ce malheureux Prince ne put gouverner sans trouble ; mais peut-être que la résistance de la Chambre des Communes , à laquelle il donna lieu , ne de-

voit pas être suivie de l'effet terrible qu'on pourroit à peine croire qu'elle a produit. J'avouerai que l'effet me paroît trop fort pour la cause, & qu'on doit attribuer à quelqu'autre raison la violence, l'outrage & la cruauté qui la terminèrent.

Dans le commencement de cette opposition qui devint révolte, les riches de la Chambre des Communes n'eurent pour prétexte que les moyens illégaux qu'on employa pour se procurer de l'argent. Les loix & les coutumes étoient une source inépuisable, où l'on auroit trouvé des raisons pour les défendre; & quelque opposition que ces moyens eussent rencontré, jamais la faction contraire au Roi n'eût fait autre chose que murmurer: on auroit passé le temps à faire des remontrances & à y répondre. On auroit interrompu les séances des Parlemens, on en auroit convoqué d'autres: & il ne se feroit fait sans doute d'autre guerre qu'une guerre de paroles, qui

n'auroit coûté le sang d'aucun parti. Dans le cours de ces troubles , le Roi eût vu enfin , qu'en cédant à quelques-uns des chefs des nouveaux *constituans* , quelque chose du profit qu'ils cherchoient à faire sur le Gouvernement ; profit dont ils auroient fait part eux-mêmes à leurs *constituans* , qui n'auroient plus alors été privés de ce qui leur étoit dû ; le Roi , dis-je , eût vu enfin que c'étoit-là la source abondante d'où l'argent auroit pu lui venir , & qu'elle étoit préférable aux impôts qu'il mit sur les marchandises barrillées & quelques autres. Il est certain d'ailleurs que les nouveaux constituans n'auroient jamais osé lever l'étendard de la révolte contre leur Roi , quelque succès qu'ils eussent pu se promettre. Les vieux Gentilshommes qui vivoient loin de la Cour , avoient encore trop d'empire sur les gens de la campagne ; & c'étoit autant de forces sur lesquelles le Roi pouvoit compter. Les Ecoissois mêmes , qui détestoient



les nouveaux impôts sur les barrillages, n'auroient point résisté à leur inclination naturelle pour la royauté; & au premier signal, auroient pris les armes pour sa défense. La cité seule de Londres, quoiqu'elle fût la partie du royaume la moins aguerrie, pouvoit offrir des mécontents assez hardis pour tout oser contre la personne du Roi & ses Ministres.

De plus, le Roi n'étoit engagé dans aucune guerre étrangère, & il ne lui falloit pas des sommes d'argent si considérables, qu'il eût eu besoin de convoquer des Parlemens pour les obtenir. Avant de les convoquer, il auroit eu le temps de les gagner: comment donc concevoir qu'ayant toujours en main le pouvoir exécutif, que personne ne lui contestoit, la révolte n'auroit pas causé la perte de ceux qui auroient eu l'audace d'y recourir.

Tel étoit l'état triste, mais non pas désespéré des affaires, quand l'infortuné

Charles I imagina un projet si peu utile & même si imprudent , que la postérité lui auroit à jamais refusé le titre de Prince prudent , si elle n'avoit pas d'ailleurs considéré que ses sentimens & sa conduite auroient été les mêmes dans tous les Princes de son âge. L'éducation pieuse qu'il avoit reçue , selon les principes de son père , les lui avoit inspirés. Il regardoit comme une partie inséparable de l'Etat , la doctrine & la hiérarchie de l'église , & pensoit que la chute de l'une devoit entraîner celle de l'autre. Cette opinion, démentie par l'expérience de tous les peuples , avoit pour base le raisonnement le plus faux ; Charles ne pouvoit pas se le persuader. Par un respect constant pour ses anciens maîtres , il étoit porté à croire que la nouvelle résistance qu'il éprouvoit , avoit sa cause dans l'accroissement du puritanisme ; tandis qu'il est probable que le puritanisme ne le dut qu'à la force & au suc-

cès de l'opposition. Il crut donc devoir maintenir la constitution de son pays par tout ce qui servoit en même temps à la conservation de l'église d'Angleterre ; & son zèle se déploya sur-tout dans les choses qui la distinguoient le plus des Presbytériens & de toutes les autres sectes qu'il vouloit affoiblir.

Si l'homme le plus pauvre d'une Nation a une ame à sauver comme le plus riche, quelle taxe, quel impôt peut être plus universellement odieux à la Nation Angloise, que celui qui est établi sur les consciences ? De là vint la facilité qu'eurent alors les riches ambitieux de la Chambre des Communes, à nourrir les mécontentemens de ces différentes sectes, pour y trouver enfin ce qu'ils avoient inutilement espéré de leurs efforts contre le Roi. Le zèle qu'il fallut feindre, & qui devint bientôt sincère, accrut le nombre des puritains, qui ne manquèrent pas, par reconnoissance,



d'épouser le parti de ces nouveaux profélites dans les affaires contentieuses de l'Etat. Tout homme intéressé au sort de sa patrie , de la même voix dont il chantoit les psaumes, osa donc crier contre le Gouvernement ; & tel que la bassesse de sa condition mettoit à l'abri de sentir l'effet des troubles, ne se joignit aux autres mécontents, que parce qu'il étoit puritain.

Ce n'est pas tout , Charles alla encore plus loin ; s'il eût su borner son zèle religieux, à peine peut-être auroit-il vu s'augmenter la hardiesse insolente de son peuple envers lui ; hardiesse qu'avoit éprouvée déjà son père, dont il avoit adopté les principes & la conduite : & il y a lieu de croire qu'il ne se fût pas vu condamner à laisser sa tête sur un échafaud sous les yeux & par l'ordre de ses sujets. Peu comptant de soumettre toute l'Angleterre au Gouvernement Episco-

pal , & aux mêmes vices que les loix y avoient déjà établis , il se porta par un zèle mal entendu à faire la même chose en Ecoſſe , où le culte presbitérien étoit celui de la Nation. Ce culte étoit si fidèlement suivi par le plus grand nombre du peuple , que la plus vile populace commença la première à se soulever , comme il arrive presque toujours. Bientôt se formèrent des partis de plus grande conséquence , à la tête desquels on vit quelques Nobles du plus haut rang , qui n'avoient attendu que le moment propre à sortir de leurs pays , pour aller paroître sur un plus grand théâtre. Ces défenseurs ambitieux & turbulens , une fois armés , ceux de leur parti qui étoient encore en Angleterre , & qui s'étoient jusqu'alors conduits avec plus de prudence , se joignirent bientôt à eux ; & précipitèrent le Roi dans une mer de difficultés si orageuse , qu'il y vit succomber

comber son courage ; courage d'autant plus funeste à ce Prince , qu'il hâta même sa perte.

---

## CINQUIEME SECTION.

LES différentes factions civiles & religieuses, qui s'étoient réunies pour défendre ce qu'elles appeloient *la bonne cause*, s'apperçurent bientôt des principes & des intérêts différens, qui les avoient fait agir. La victoire, qu'elles venoient de remporter sur le Roi, ne leur laissoit plus voir que la difficulté de convenir de quelle manière il faudroit gouverner. Chaque faction étoit trop forte pour abandonner ses résolutions, & se porter de concert à appuyer le seul plan de Gouvernement qui eût pu convenir. Dans cet état des choses, l'anarchie sans doute étoit inévitable, sans



un corps de soldats redoutables, formé pendant ces troubles, lequel vint à bout de faire parler la loi, & de rétablir le bon ordre dans ce pays, que les folies religieuses & les guerres civiles avoient ravagé.

C'est avec de tels *constituans* qu'Olivier Cromwel s'empara de la magistrature de sa patrie; & si nous en jugeons par les succès multipliés qui accompagnèrent tout ce qu'il fit au dehors & au dedans de l'Angleterre, nous conviendrons, sans peine, que cet homme extraordinaire étoit suffisamment affermi pour réussir.

Au reste, il faut remarquer que dans tous les changemens politiques qui surviennent par des crises, le pouvoir qui l'emporte & dans lequel réside essentiellement la loi & le Gouvernement, a sa naissance ou dans une cause progressive & insensible, ou dans les effets du hasard & de la violence. Ainsi le corps

d'un état est comme le corps humain ; où l'on distingue le changement nécessaire , qui se fait depuis l'enfance jusqu'à la maturité ; depuis la maturité jusqu'à la vieillesse ; & cette autre espèce de changemens accidentels , que les débauches ou les maladies produisent ; mais ce n'est qu'à ceux-ci que les Médecins ou le temps tout seul peuvent quelquefois remédier. Nous regarderons donc le temps de la fin du règne de Charles Premier , comme un accès de fièvre violente , dont l'Angleterre , abandonnée à elle-même , auroit vu bientôt cesser les symptômes & les suites.

Aussi cela n'échappa-t-il point à la sagacité de Cromwel , qui , quoique obéi comme un Empereur Romain , n'étoit pas la dupe d'une obéissance fondée sur ce qu'il y avoit de plus chancelant & de plus incertain. Il sentoit bien que l'autorité précaire dont il jouissoit dans un état qu'on honoroit du nom de Ré-

publique, & qui n'étoit tout au plus qu'une ressemblance de celle d'Alger, ne convenoit pas à une Nation où le pouvoir retourne toujours insensiblement à ceux à qui il appartient. Voilà sans doute pourquoi il tenta plusieurs fois d'établir des constituans, qui, en s'approchant davantage de la constitution naturelle, fussent plus durables que ces constituans militaires, à qui il devoit toute sa puissance. La mort, qui vint le surprendre lorsqu'il étoit encore occupé de ce projet, laisse douter s'il y eût réussi. C'étoit pour lui un projet si important, qu'il devoit craindre, s'il y échouoit, de se voir échapper le pouvoir, & regarder comme impossible de le transmettre à sa postérité. Il est vrai que toute constitution de Gouvernement, qui ne subsiste que par les grandes qualités de son chef, & qui demande presque à tout moment qu'il ait plus d'expérience, plus de courage & plus d'habileté qu'on en doit attendre de



l'homme en général , ne doit pas obtenir le nom d'établissement. Ce qui prouve que le bon ordre établi pendant plusieurs années de l'espèce de règne de Cromwel, qui fut en effet le Roi de sa patrie sous le nom de Protecteur , n'étoit dû qu'à ses talens extraordinaires ; c'est la véritable anarchie dans laquelle les divisions de l'armée précipitèrent l'Etat , après sa mort. C'est alors que la plus petite force eût suffi pour rendre le trône au Roi qui en avoit été chassé : puisqu'il n'y en avoit pas même de capable de s'opposer au simple rappel qu'on en auroit pu faire.

---

## SIXIEME SECTION.

**L**ES anciens Romains , que les politiques modernes donnent toujours pour exemple , réunissoient dans la même personne la charge de grand Pontife à celle

de Magistrat supérieur ; les affaires de la religion se confondoient avec celles de l'Etat ; ce qui souvent avoit eu l'influence la plus avantageuse. Mais aussi est-il à remarquer qu'on n'appeloit religion , que tous les rites capables de déguiser en jours de plaisirs , tous ceux qui auroient laissé voir ailleurs le fantôme de la superstition , laquelle n'osoit jamais paroître sous ses propres couleurs , & avec tout son appareil de tristesse , que dans les temps de calamité , où la terreur publique la rendoit nécessaire. Une telle religion , en s'exerçant toute entière sur les sens d'un peuple , dont elle n'intéressoit point l'entendement , laissoit au Magistrat un pouvoir sans bornes , qui ne l'inquiétoit jamais ; avantage dû à l'observance facile des réglemens , qui s'arrangeoient , pour ainsi dire , avec les passions. Ce qui regardoit la morale , ce qui prescrivoit les devoirs , étoit l'objet des loix civiles ; & jamais ce qui donnoit lieu aux discussions

des spéculateurs, n'avoit besoin du consentement de la Nation. Toutes ces matières de disputes étoient reléguées dans les écoles des Philosophes, sans que l'Etat ni le peuple y prissent jamais de part. Ce qu'on croyoit des dieux consacrés par l'histoire ou par la fable, se bornoit à des faits; & maître à cet égard de s'en rapporter aux nourrices ou aux poètes, on étoit absolument libre de s'attacher aux uns ou aux autres; de ne pas croire ou de croire ce qu'on vouloit. Indifférent sur le nombre des divinités inférieures, dont il joignoit le culte à celui de l'Etre Suprême, le Magistrat, Ministre de la religion, adoptoit volontiers tous les dieux des peuples étrangers: & il avoit la sage politique de naturaliser ensemble les dieux & les provinces que le peuple Romain conquéroit. Chaque ville, chaque canton, les hommes & les femmes avoient à part un dieu qu'ils croyoient principalement leur protecteur; ce qui



ne les empêchoit pas d'implorer le secours des autres dieux ou déesses dans les choses qui en dépendoient. Tous ces différens cultes faisoient corps avec la principale religion ; & tous ceux qui y étoient attachés , avoient un égal droit à la protection de l'Etat. Il n'y avoit point de raison de préférence : tous étoient admis dans les cérémonies publiques de religion ; & loin d'y inviter personne , peu importoit qu'on y assistât ou non. Celui qui s'y rendoit , trouvoit sa récompense dans le mérite seul de bien faire. Il entroit dans la politique de l'Etat de prendre sur ses revenus de quoi construire les temples , & fournir aux dépenses des cérémonies publiques & à l'entretien des Prêtres. C'étoit ainsi qu'il assuroit la paix & le bonheur général , que ces différens objets altèrent quelquefois ; & , ce qui étoit essentiel , les Prêtres , en se trouvant ainsi soumis au Gouvernement , devenoient des instru-

mens utiles pour contenir le peuple dans l'obéissance.

Il est certain qu'une pareille religion doit passer pour être celle du Magistrat ; & l'histoire nous assure qu'elle exista pendant plusieurs siècles dans cet état de paix qu'on doit desirer toujours , puisqu'elle ne fournit aucun exemple de persécution , de révolte ou de trouble civil , dont les différences de religion ne sont que trop souvent la cause ou le prétexte.

La religion chrétienne qui avoit pour but d'établir parmi les hommes la charité & la paix , parut d'abord avec cet esprit d'humilité profonde qu'elle inspiroit : s'écartant de tout honneur mondain , & n'ayant pas même l'appui du Magistrat. Cette simplicité aimable ne dura que le temps de la vie de J. C. , & de celle des Apôtres , qui furent les héritiers de son pouvoir ; tombée entre les mains profanes de chefs qui n'étoient plus que

des hommes ; il fallut qu'elle ressentît les atteintes auxquelles les institutions humaines sont sujettes.

Ce qu'on ne croiroit pas , c'est que la cause la plus sensible de la corruption qu'elle éprouva , fut ce qui convenoit le plus à la charité si admirable des premiers Chrétiens ; j'entends cette communauté de biens qui établissoit entr'eux une union si parfaite. En contribuant à l'augmentation du nombre des Fidèles , elle produisit malheureusement un effet contraire au désintéressement qui l'avoit établie. Le soin de recueillir & de distribuer l'argent destiné à leurs communs besoins fit naître enfin , à ceux qu'on en chargea , l'ambition de remplir une charge , que la valeur des biens-fonds rendoit de plus en plus lucrative : on se crut tout permis pour y parvenir. L'avarice fut si ingénieuse , qu'elle crut attirer la multitude dans son parti , par l'illusion même des sophismes ; de sorte que



la doctrine simple , utile & divine de J. C., fut comme absorbée dans les ténèbres de la plus fausse métaphysique , aussi impénétrable à l'esprit, qu'incapable de réformer les mœurs de ceux qu'on en accabloit.

Chaque ville vit bientôt dans son sein une société chrétienne dépendante du corps principal dont elle partageoit les avantages , tant spirituels que temporels. Unis par le même nom & les mêmes intérêts , les Chrétiens , dispersés dans tout l'Empire Romain , s'assistoient tous & se tenoient par des liens qui se communiquoient de ville en ville.

Pour mieux faire entendre beaucoup de choses qui ont déjà été dites , & qui , au premier coup-d'œil , paroissent contradictoires & obscures , je vais tracer en peu de mots l'état primitif des Chrétiens. On fait que l'exercice de leur religion n'étoit pas public ; mais on n'en fait pas la cause , quand on croit que les

Gouverneurs Romains le défendoient ; eux qui étoient portés , par l'esprit de leur Gouvernement , à protéger toutes sortes de culte , comme nous l'avons dit ci-dessus. Il en faut chercher la vraie cause dans l'institution même de cette société divine , qui , par des motifs sans doute respectables , s'interdisoit l'exercice public de son culte. Ce n'étoit pas seulement pour prier , chanter des psaumes , & faire tout autre acte de dévotion , qu'elle s'assembloit : tous ceux qui la composoient , mangeoient & buvoient ensemble dans ces assemblées , & ils distribuoient aux plus pauvres d'entr'eux une partie de l'argent que fournissoient les richesses qui leur étoient communes. Ils se réprimandoient sévèrement des offenses les plus légères , & finissoient quelquefois par chasser & excommunier ceux qui déshonoroient , par leurs mœurs & leur opiniâtreté dans le crime , l'établissement divin de J. C. Ils alloient même jusqu'à

y juger leurs propres affaires civiles , redoutant comme le scandale de paroître devant un Magistrat payen , qu'ils s'accoutumèrent bientôt à regarder comme coupable d'une sacrilège impiété.

Telle fut sans doute la cause de l'aversion mutuelle des Chrétiens & des Payens ; sans qu'on puisse dire de quel côté elle commença. Le lien de l'argent ; celui d'une doctrine sainte , en les attachant étroitement les uns aux autres , leur interdisoit tout commerce avec ceux qui n'avoient pas été reçus parmi eux , ce qui ne manquoit pas de leur en faire des ennemis ; & comme ils gardoient le plus grand secret sur leurs assemblées , la calomnie n'y trouvoit que mieux son compte , pour les accuser souvent de crimes contre l'Etat , malgré leur innocence. C'est ainsi que la plupart de leurs Martyrs , en souffrant injustement les supplices cruels , que les Empereurs Romains croyoient justes , eurent la gloire



d'étonner leurs bourreaux par leur patience, & de mourir glorieusement pour la défense de leur religion.

On ne peut se diffimuler pourtant, que s'ils n'étoient pas coupables des crimes pour lesquels on les envoyoit à la mort, ils eurent le malheur d'élever dans l'Etat une puissance, dont Dieu permit sans doute que le Gouvernement ne s'aperçût que lorsqu'il étoit déjà trop foible pour l'abattre. Sous le nom de religion & de charité fraternelle, il est certain qu'il se formoit une République formidable dans l'Empire, *Imperium in Imperio*; & c'étoit un tort aux yeux des hommes que Dieu n'éclairoit pas, que cette religion, qui devoit s'étendre sur toute la terre, ne voulût plus reconnoître l'autorité du Magistrat.

Ainsi, dès que le Magistrat eut connoissance d'un corps qui s'étoit formé sans l'aveu de l'Etat, il employa les punitions les plus rigoureuses pour le dé-

truire ; mais il n'y put réussir. Rien ne put faire séparer du dogme de leur religion ( dont aucun pouvoir sur la terre n'a le droit de se mêler ) la constitution temporelle des Chrétiens, que le Magistrat pensoit pouvoir régler ou supprimer, comme toute autre qui auroit été dangereuse à l'Empire. Et comme d'après les idées des Payens , en matière de religion , il étoit injuste d'en proscrire aucune , les Chrétiens furent défendus & protégés par ceux-mêmes qui ne pensoient pas comme eux.

Enfin les choses arrivant à un point d'accroissement dont on n'étoit plus maître , Constantin en fut profiter pour monter sur le trône ; ce qui fut moins un plan combiné par ce Prince , qu'une suite de la nécessité. Dès lors on vit l'Eglise croître à la faveur du Gouvernement, comme elle avoit fait à la faveur des persécutions , en continuant toujours d'être une république séparée de l'Empire,

quoique liée en même-temps assez puissamment aux affaires publiques, pour y avoir la plus grande influence.

C'est alors que les mauvais effets de leurs richesses communes éclatèrent : tout homme avide, turbulent & ambitieux vouloir devenir Evêque ; & une fois élu, il n'épargnoit rien pour accroître son pouvoir. Il n'y eut rien que l'abus du raisonnement ne fit imaginer : & toutes les subtilités frivoles & ténébreuses, qu'on faisoit passer pour la vérité à la pluralité des voix, imprimoient le caractère d'hérésie aux opinions qui n'étoient défendues que par le plus petit nombre. De là vinrent ces crises déplorables de l'Eglise, dont le sein étoit déchiré par une persécution sans borne.

Julien, à son avènement au trône, crut voir le mal, & pouvoir y remédier. Il tenta sans succès le rétablissement de l'ancienne religion du Magistrat, oubliant sans doute que la nature ne rétrograde



trograde jamais. Il se peut qu'on la ramène au point d'où elle est partie, mais il faut que ce soit par une route nouvelle & détournée. Tout habile que ce grand Prince étoit dans les affaires politiques, quoiqu'impie dans celles de la religion, il ne sentit pas les bornes de la sagesse humaine, qui ne doit jamais que profiter de la situation des choses sans aspirer à la changer. Quelque chose qu'on dise de ce Prince Apostat, il est pourtant vrai que ses réglemens au sujet des Chrétiens, furent doux & paternels, & qu'il ne tint pas à lui, que la paix n'eût régné parmi eux, mais

*Quod optanti divûm permittere nemo  
Auderet, volvenda dies en attulit ultio.*

Le temps fit ce qu'il n'avoit pu faire. Le mal, après avoir éludé long-temps tous les remèdes de la politique, se guérit de lui-même. Avec l'augmentation des richesses de l'Eglise, l'avarice & l'ambi-

tion s'augmentèrent incomparablement davantage. Le bien qui avoit été destiné au soulagement des Chrétiens les plus pauvres, ne sortit plus des mains avides qui s'en emparèrent. A cette privation se joignit la perte du droit d'élire, que les usurpateurs de leurs biens s'attribuèrent; de sorte que les Chrétiens furent enfin soumis à une subordination dans laquelle l'Evêque de Rome tenoit le premier rang.

Ce grand changement dans les revenus de l'Eglise, fut la cause d'un autre changement non-moins grand dans la religion. L'inutilité des suffrages du peuple fit tomber cette éloquence adroite & persuasive, par laquelle on le maîtrisoit. Avec elle tombèrent aussi les hérésies; car loin de recommander d'ouvrir les yeux sur ce qu'il étoit important de bien savoir, les chefs sentirent qu'ils n'avoient plus besoin pour maintenir la paix, que d'une aveugle soumission.

On en vint donc à instituer des cérémonies qui enchaînoient les sens & les passions , & qui rendoient le culte respectable & imposant. On offrit à l'hommage des fideles , ces pieux heros de la foi , qui , sans distinction d'âge ni de sexe , avoient tout souffert pour elle. Temples , statues & jours de Fêtes furent accordés. Leurs vies furent écrites , avec l'histoire de leurs miracles , pour la plus grande édification des enfans de l'Eglise. Les processions pompeuses , les chants & toutes les cérémonies religieuses entretenaient la dévotion due à cette mère commune. La Bible ne fut plus gueres lue que par les Prêtres , & les disputes métaphysiques , dont tout le monde s'étoit occupé , n'occupoient plus que les Moines. C'est ainsi que la paix fut rétablie avec la religion du Magistrat , telle qu'elle avoit été sous Jules César , à quelques noms près , qui furent changés. En effet , le titre de Pontife remplaça celui d'Em-



perdu de sorte que le Magistrat de Rome, n'en continua pas moins de commander à l'Europe entière, dont les Rois n'étoient que comme ses Lieutenans ; voyant chez eux, pour ainsi dire, des garnisons de Moines, noirs, blancs & gris, assurer les conquêtes de l'Eglise, les contenir eux-mêmes dans l'obéissance, & faire passer à Rome, & dans les mains de leur chef, le tribut annuel que les couronnes lui payoient. Mais cet assoupissement paisible ne dura pas long-temps. Quelques-uns des Légionnaires mêmes du Pape, ayant eu quelque sujet de mécontentement, se mutinèrent & en appelèrent aux Chrétiens, en leur montrant dans la Bible, la preuve de leurs anciens droits, que la hiérarchie établie avoit laissée subsister, & se croyant trop bien affermie pour en rien craindre. Il fallut encore une fois éprouver tous les désordres dont la communauté des biens de l'Eglise avoit été cause ;

en un mot, on vit repaître un chaos  
effrayant de difficultés religieuses, pres-  
que insurmontables. Toute religion qui veut le consente-  
ment des peuples sur des opinions par-  
ticulières qui la troublent, ne sera ja-  
mais la Religion du Magistrat. C'est au  
Gouvernement qu'il a retenu sous le frein  
des loix, c'est-à-dire, par la force toutes  
les actions des hommes, & leurs raison-  
nemens mêmes, quand ils nuisent. Tel  
doit être son esprit; mais celui de la  
religion évangélique doit laisser libres  
toutes les consciences, & nul pouvoir  
humain n'a le droit d'aneantir, comme  
il le voudroit quelquefois, des opinions  
indifférentes au bonheur général. Quelle  
idée nous donneroit de lui le Magistrat,  
qui, tenant la Bible d'une main, & une  
épée de l'autre, viendrait nous dire que  
son devoir est de convaincre, & qu'il  
a le droit de frapper. Voilà pourtant  
ce qu'on a osé faire pendant près de deux

siècles après la réforme. C'est ainsi qu'on ravagea l'Allemagne, la France & l'Angleterre; & cet incendie du fanatisme, en certains pays de l'Europe, n'est pas encore éteint, & n'y est qu'étouffé.

~~Pour ne rien anticiper sur les sections~~ suivantes, en finissant celle-ci, il me suffira d'observer que le Gouvernement de l'Eglise Chrétienne ressemble, dans ses changemens, à celui de l'ancienne Rome qui le précéda. En effet Monarchie dans ses commencemens, ensuite Aristocratie, enfin Démocratie, Rome finit par l'Anarchie. On la vit quelque temps florissante sous le Gouvernement Despotique: mais enfin, les Provinces de son empire l'abandonnèrent l'une après l'autre, & toute sa gloire s'évanouit. Peut-être verra-t-on s'élever quelque autre empire plus puissant & plus étendu que l'empire Romain; peut-être viendra-t-il ailleurs quelque Pontife plus respecté que le Pontife de Rome: mais nous n'avons point



encore d'exemple sous les yeux, qui nous  
puisse faire espérer que l'empire Romain  
& la religion Romaine réparent jamais  
la perte de leur pouvoir.

## SEPTIEME SECTION.

Tous les descendans de la maison des  
Stuarts avoient reçu de Jacques I. avec  
leurs droits au trône, cette maxime si  
fausse en politique, qu'il est essentiel à  
la paix de l'Etat de ne souffrir qu'un seul  
culte de religion, inséparablement lié à  
ses dogmes. Charles II, lui-même, qui  
s'en embarrassa peu, si l'on en juge par sa  
conduite, adopta cette maxime. Peut-être  
fut-il entraîné à la croire avantageuse,  
par son frère qui fut plus actif & plus  
sujet à se tromper que lui. Quoi qu'il en  
soit, nous voyons la Cour, sous le règne

de ces Princes, préférent toujours quelque  
 secte aux autres ; & sous le masque de  
 la tolérance, cacher mal-adroitement le  
 dessein de rendre dominante celle qu'elle  
 protégeoit, & qui quelquefois se trou-  
 voit la moins tolérante.

C'est de là sans doute que nous vient  
 la difficulté de tracer le progrès des chan-  
 gemens de la constitution Angloise sous  
 son règne, & d'assigner chaque effet à  
 sa cause.

Au reste, il est certain que le sang  
 versé dans les guerres civiles qui agitè-  
 rent le règne de Charles I., pour briser  
 ses prérogatives royales, n'empêchèrent  
 pas son fils d'en jouir sans restriction.  
 La mal-adresse imbécile des opposans lui  
 permit de se croire aussi absolu que la  
 Reine Elisabeth, ou le Roi Henri VIII.

Mais si les formes du Gouvernement  
 & la constitution légale étoient les mêmes  
 que sous ces Princes, la constitution  
 réelle étoit bien changée. Les mêmes

obstacles qui avoient rencontrés son père,  
 subsistoient, & avoient encore bien plus  
 de force pour agir contre lui. Il est rare  
 que le commerce souffre dans les troubles  
 d'un état ou dans les changements;  
 lorsque chaque particulier le fait pour  
 son compte, il augmente même dans l'A-  
 narchie, tandis qu'il languit sous le pou-  
 voir par des réglemens qui le gênent.  
 On voit dans ces grands armemens du  
 temps de Cromwell, une preuve bien  
 forte, que la navigation d'Angleterre,  
 & son commerce étranger furent très-  
 florissans sous son heureuse administra-  
 tion; & on attribue généralement ce bon  
 état de la Marine au fameux acte passé  
 environ ce temps-là pour l'encourager.  
 Le commerce ne fut pas moins florissant  
 pendant le règne de Charles, mais  
 s'il eût été Marchand lui-même, il n'eût  
 jamais manqué d'argent pour satisfaire  
 aux demandes de ses favoris. Il se fut  
 épargné toutes ces ruses indignes d'un



Roi pour en avoir, & n'auroit pas perdu l'estime de son peuple, ou il ignoroit que la propriété en grande partie, ainsi que la république presque entière dépendoient des communes, qui ne vouloient rien souffrir de frauduleux ou de forcé, au moins sans un avantage équivalent ; ou s'il le savoit, il devoit penser, & c'étoit bien penser, qu'en achetant quelque chose d'un peuple, il faisoit acte de reconnoître en lui un droit contraire au système qu'on lui avoit enseigné. Au reste, quand il avoit recours à un tel moyen, c'étoit le besoin qui le faisoit agir ; & par cet oubli passager de ses prérogatives, il ne songeoit pas à démentir les principes qu'il avoit reçus pour gouverner.

Il paroit cependant que Charles & ses Ministres craignoient le peuple & respectoient son pouvoir, car la Cour fit revivre en sa faveur l'usage des représentations, usage si favorable à la fedi-

usage vain en lui-même & qui étoit peu important au maintien des choses; usage enfin, qui en autorisant toutes sortes de gens à approcher du trône, leur donnoit à leur retour la conviction de leur importance & de sa faiblesse, soit

Enfin, après vingt quatre ans de difficultés & d'expédiens, Charles laissant la constitution de l'Angleterre comme il l'avoit trouvée au commencement de son règne, le Roi Jacques, son frère, lui succéda. Ses principes politiques furent les mêmes. Ainsi son règne ne peut être regardé que comme la suite de l'autre. Remarquons que le desir extrême de Charles & de Jacques, d'être des Rois absolus, n'avoit rien de singulier. Quel Prince ne veut pas l'être? Ce qui les distingue, c'est leur conduite. Ils autorisèrent les oppositions continuelles & vigoureuses du peuple, lesquelles servirent à découvrir leurs véritables sentimens, qu'on auroit peu soupçonnés, s'ils avoient

été moins combattu. Le zèle du Roi Jacques pour la religion Romaine, n'étoit peut-être pas son principal motif. Ses amis comme ses ennemis eurent beau lui représenter qu'établir la religion Romaine n'étoit établir l'esclavage, ni la fermeté ou plutôt la foiblesse de pour suivre la route, que la folie des uns & la malice des autres lui montroient. Il ne vit pas que l'importance de cette entreprise n'étoit pas de réussir, mais d'en trouver les vrais moyens ; au reste ils n'en auroient pas moins fourni aux opposans d'arme la plus populaire & la plus formidable de toutes, celle de la liberté de conscience. Le pouvoir militaire, sur lequel on compte dans toutes les dissensions politiques, ne lui servit de rien dans celle-ci. S'il eût consulté les annales de l'Empereur Julien qui imitoit dans son imprudence, sans en imiter les vertus héroïques & les autres grandes qualités, il auroit appris,



qu'en matière de religion, les follets font  
pour le peuple, quand la Noblesse pense  
comme le Prince. Le Roi Jacques eut le sort qu'il étoit  
aisé de prévoir. Il n'avoit pas seulement  
choqué la constitution réelle de son pays,  
il avoit brouillé même le sens commun  
& le droit des nations.

### HUITIEME SECTION.

**D**ANS tous les Livres que traitent de  
l'Histoire & du Gouvernement de l'An-  
gleterre, on rencontre si souvent les mots  
de *Wig* & de *Tory*, que ce seroit peut-  
être une omission importante de n'en point  
parler & sur-tout en traitant de ce qui  
s'est passé immédiatement après l'expul-  
sion du Roi Jacques. Il est vrai que  
pour se faire entendre, & pour donner  
à un esprit philosophe, une idée claire

de ce qu'il faut penser en général sur tout ce qui est faction ou parti, il faudroit entrer dans un détail qui n'est guères notre objet. Dans tous les Gouvernemens populaires, la faction est comme les atouts au jeu de Wisk, la couleur est indifférente, l'important est qu'il y en ait. On ne perd pas beaucoup à ne pas connoître ce que c'étoit que les principes des *Wigs* & des *Torys*, en matière de politique & de religion, pourvu qu'on sache que le parti qui étoit en place, aidoit aux mesures du Gouvernement, tandis que celui qui n'y étoit pas s'y opposoit; & chacun savoit profiter habilement des circonstances pour le nuire. Les *Torys*, accoutumés depuis longtemps à faire tout pour l'Eglise régnante, imaginoient des formules de religion, sans lesquelles on ne pouvoit arriver aux plus grandes places du Gouvernement. Les *Wigs*, de leur côté, établissoient certains articles de foi, qu'aucun *Tory*,

d'après ses principes, ne pouvoit s'em-  
pêcher de rejeter.

Tels étoient les instrumens de faction  
qu'ils abandonnoient ou employoient à  
leur gré, suivant leurs intérêts particu-  
liers. Plus nous y regardons de près,  
& plus nous nous assurons qu'il ne faut  
distinguer les deux partis que par les  
avantages qu'ils eurent l'un sur l'autre;  
de sorte que l'un soit le parti dominant,  
& l'autre le parti opposant. Ce dernier  
fut nommé Guelph, Ghibelène, Tête-  
ronde ou Frondeur, ou d'autres noms  
ridicules, qui tous signifioient peu de  
chose, & la plupart rien du tout. Lais-  
sant donc à part tous ces noms pour  
nous en tenir à celui d'opposition, nous  
trouverons qu'il s'accorde parfaitement  
avec leur conduite.

C'étoit dans l'opposition seule que ces  
deux partis étoient fermes & d'accord,  
sans s'embarrasser le plus souvent de  
heurter le sens commun, de nuire à



l'utilité publique, &, chose inconcevable, même à leur intérêt particulier. Nous attribuerons à cet esprit d'opposition le renvoi que fit le parti du Roi Guillaume de 2000 soldats Hollandois, & leur remplacement par 2000 soldats Anglois, lesquels pouvoient être employés dans un temps de paix aux manufactures ou à la terre; ainsi l'on ne vit pas que dans le renvoi des Hollandois, la Nation perdoit réellement 2000 hommes utiles. C'est encore ce même esprit d'opposition qui leur fit faire la reprise des terres de la couronne contre leur propre intérêt; car il est très-évident qu'en agrandissant le domaine héréditaire du Roi, ils le rendoient indépendant de son Parlement, ce qu'assurément ils ne vouloient pas faire; enfin, dans les efforts réitérés qu'ils firent pour faire passer une loi, qui excluoit les membres du Parlement des plus belles places du royaume, on ne voit que cet esprit

esprit d'opposition qui n'aurait pu encore faire  
 comprendre comment ils n'avoient pas  
 plus d'égard à leur avantage particulier  
 qu'à la liberté publique ; en un mot ,  
 quel qu'avantage que la société ait tiré  
 de leur opposition , ce n'étoit point la  
 suite de la bonne volonté d'aucun oppo-  
 sant. Mille faits prouvent que c'étoit  
 l'effet d'un instinct purement animal ,  
 lequel laissoit , sans qu'ils y prissent garde ,  
 au maître suprême du gouvernement &  
 des hommes le soin qu'il prend toujours  
 d'eux même dans leur folie ; comme  
 de toute autre partie de la création .  
 Quant au parti de la religion le Roi  
 Guillaume n'y voulut rien changer . Né  
 & élevé dans un pays qui ne devoit son  
 indépendance civile qu'à ses efforts con-  
 tra la tyrannie ecclésiastique , & qui ne  
 pouvoit la conserver qu'en ne s'écartant  
 jamais des mêmes principes par lesquels  
 il l'avoit acquise , il étoit naturel qu'il  
 En

souhaitât de répandre en Angleterre ces notions de liberté de religion , qui avoient donné la paix au dedans & la force au dehors des sept Provinces-unies. Cependant il eut le chagrin de voir qu'une Nation qui avoit défendu l'usage de sa religion , jusqu'à chasser honteusement son Roi légitime , malgré tous les malheurs qu'entraînoit une entreprise aussi hardie , il eût , dis-je , le malheur de voir que cette même Nation se dégoûta bientôt de lui , parce qu'il voulut établir chez elle ce qu'elle avoit appelé *le droit commun des Nations* ; mais il étoit trop impartial pour se plaindre de cette inconstance , & il fut habilement saisir les occasions favorables à ses vues , que lui présentoient quelquefois les dissensions des différentes sectes. Il est remarquable que dans les troubles occasionnés par la religion , le Gouvernement est presque toujours l'agresseur ; quoiqu'il y perde



presque toujours le plus. La maison de Stuart , trompée par de faux principes , avoit introduit dans le Gouvernement une secte dont elle croyoit faire un instrument utile à son pouvoir ; mais il tomba de ses mains dans les mains du peuple , qui ne voulut plus l'abandonner ; & en effet , il étoit bien plus tranchant dans les fiennes. Il arriva donc ce qui arrive après la tempête. Quoique le vent disparoisse , le calme ne revient pas tout d'un coup ; les vagues quelque temps après durent encore. C'est ainsi qu'après avoir chassé le Roi , qui avoit causé les séditions civiles , au sujet de la religion , le peuple Anglois , quelques années après cet événement , les ressentait encore.

Au reste , le Roi Guillaume , dans le projet qu'on nommoit *la reunion* , voulant rassembler l'Eglise & les sectaires , & confondre ensemble les cérémonies & les doctrines , entreprenoit follement

ce qui n'avoit eu aucun succès nulle part & dans aucun siècle ; ce qui prouve qu'il ignoroit absolument la vraie cause des animosités scandaleuses de religion. Si nous lui devons la tolérance dont l'Angleterre jouit à présent , nous devons croire que c'est parce qu'il étoit Hollandois & non pas parce qu'il étoit Philosophe.

Je reviens à mon sujet. Si l'on avoit désiré en Angleterre de donner de justes bornes au pouvoir royal , après avoir tant crié qu'il falloit le restreindre , il est sûr qu'on n'y auroit pas manqué après l'expulsion du Roi Jacques : en effet , quel moment fut plus favorable que lorsque le trône fut déclaré vacant , son héritier rejeté , & la couronne abandonnée au peuple , pour en disposer à sa volonté. Mais en tachant de procurer au peuple sa liberté , en travaillant à augmenter sa puissance , il est probable que ses

principaux personnages ne songeoient qu'à eux ; & il est naturel qu'ils prissent le chemin le plus court pour y parvenir. On n'entre jamais par la porte de derrière , que lorsque celle qui est devant se trouve fermée : aussi tous se disputoient, à qui abandonneroit le premier tout pouvoir illimité au nouveau Roi ; chacun d'eux se promettant de le partager. L'erreur ne fut pas longue. Ils virent bientôt qu'il n'y avoit pas place pour tous : de-là vint le parti des Jacobites , ou pour les nommer comme ils se nommoient , *des amis de leur pays.*

Le Roi Guillaume fut aussi bientôt détrompé. Il se vit à la vérité en possession de tous les droits légitimes & de toutes les prérogatives réclamées & exercées par ses ancêtres , mais rien n'avoit la même force ; & avec toute cette grandeur , à peine fut-il sur le trône , qu'il s'y vit comme une statue royale , ne re-



présentant que l'ombre du pouvoir. Enflammé dès son berceau du desir ardent d'anéantir l'éclat de la France , il n'avoit desiré le sceptre & la vie , que pour exécuter cette périlleuse entreprise. Il ne s'attendoit pas à trouver des obstacles dans la jalousie de ses sujets ; jalousie qu'il croyoit étouffée sous les ruines du Papisme. Il ne considéroit pas que la faction , qui avoit fomenté cette jalousie , trouveroit aisément un nouveau sujet de se plaindre dans tout événement nouveau.

Les revenus accordés à ses prédécesseurs pour toute leur vie , ne lui étoient accordés que d'année en année : cette conduite avoit eu lieu , même avant qu'il eût éveillé la jalousie de la Nation. La plus grande partie de l'argent qu'on lui accordoit , étoit employée à des usages publics , & le Parlement en demandoit compte autant de fois qu'il vouloit. On ne conçoit pas combien il avoit de peine

à obtenir les supplémens nécessaires au soutien d'une guerre qui coûtoit beaucoup , & dans laquelle il desiroit tant le succès. Chaque séance de Parlement s'ouvroit par des clameurs que tout l'art & toute l'adresse du Roi & de ses Ministres réprimoient à peine , soit en opposant une cabale à une autre , soit en donnant de l'argent ou des places aux Chefs ; espèce de ressource qu'on mettoit alors fort en usage ; mais ce dernier expédient , le meilleur qu'on eût encore trouvé , devenoit de jour en jour difficile & inutile. Le parti qui s'opposoit à celui qui avoit le pouvoir , appeloit à son secours tous les stratagèmes ; & sans considérer le but de son opposition , qui étoit de gouverner à son tour , il s'en servoit pour affoiblir le Gouvernement. Le plus puissant de tous fut l'acte triennal , qui rendit plus que jamais les membres de la Chambre des Communes dé-

pendans du peuple , & qui occasionna plus de démarches & de dépenses ; chaque nouvelle élection étant devenue plus fréquente , & la brigue par conséquent plus vive. Le remboursement des sommes considérables que les membres avoient dépensées pour se faire élire , étoit donc un surcroît d'embarras ; d'autant plus grand , qu'il étoit absolument nécessaire pour en gagner le plus grand nombre ; car la Chambre des Communes s'étoit rendue maîtresse de toute la législation , depuis que chaque bill , donné pour lever de l'argent , étoit accompagné de toute autre demande.

Dans cet état des choses , le Roi avoit sa voix négative , pour annuler les bills qui avoient passé aux deux Chambres du Parlement : aussi eut-il souvent recours à ce vestige foible & dangereux de l'ancien pouvoir royal. Il arriva souvent que ce qui se decidoit en sa faveur , ne l'em-



portoit que d'une , deux ou trois voix tout au plus. Outre toutes les demandes dans lesquelles le Roi triompha , on demanda que des Commissaires du commerce fussent nommés par le Parlement : on avoit probablement en vue d'introduire d'autres établissemens du même genre. La constitution Angloise dégénéreroit ainsi en une république factieuse & & chancelante ; elle seroit même tombée dans l'anarchie , si la Providence , qui veille toujours sur la monarchie d'Angleterre , n'eût fait naître , de cet amas même de difficultés , le moyen de l'élever à un degré de gloire ; inconnu aux premiers siècles.

Pour jeter du jour sur cet article , il est bon de savoir qu'avant le règne du Roi Guillaume , on ne connoissoit d'autre moyen de lever de l'argent , qu'en imposant sur le peuple des taxes équivalentes aux besoins de l'année ; mais ces

taxes qui , sur-tout en temps de guerre , devenoient trop fortes , caufoient les murmures du peuple ; auffi , quoiqu'une guerre étrangère fût un prétexte plausible pour les premiers Rois , lorsqu'ils demandoient de l'argent ; c'étoit toujours le prétexte qu'ils redoutoient le plus. On trouva heureusement depuis à fournir abondamment de l'argent au Roi , fans être à charge au peuple ; & voici comment : Ceux qui ne demandoient pas mieux que de prêter à sept ou huit pour cent , faisoient des contributions volontaires entr'eux ; de sorte que le peuple ne sentoit plus que le poids des taxes , fixées pour payer l'intérêt de ces avances chaque année.

Ce moyen , qui fut d'abord employé avec précaution de part & d'autre , ne parut pas tout ce qu'il étoit , sous le règne du Roi Guillaume ; règne qu'on vit jusqu'à la fin agité par les factions , & toujours

chancelant. C'est néanmoins au temps où se découvrit cette maxime de prêter & d'emprunter, qu'il faut fixer l'époque du grand changement de la constitution, qui a élevé l'Angleterre à ce haut degré de puissance, où elle est parvenue depuis. Dès ce temps-là, elle montra ce qu'elle pouvoit dans une guerre étrangère, comme celle qu'elle eut d'abord à soutenir, lorsqu'il fut question d'assurer la balance de l'Europe; ensuite elle le fit voir en plusieurs endroits de la terre, par les conquêtes utiles que ses armées y firent. C'est de ce temps-là qu'on peut remarquer dans la constitution Angloise, l'esprit à-peu-près semblable à celui qui dominoit autrefois dans Rome; lorsqu'une guerre étrangère faisoit disparaître les troubles, que les citoyens remuans y avoient excités. La guerre étoit d'ailleurs avantageuse à presque tout le monde; ceux qui étoient pauvres la sollicitoient,



parce que , comme elle diminueoit le nombre des ouvriers dont on faisoit des soldats , le prix du travail nécessairement augmentoit ; & les riches , parce que l'argent étant toujours très-nécessaire , plus on leur en demandoit , & plus le profit devenoit immense pour eux. Ceux qui gouvernoient , de leur côté , n'avoient pas de peine à s'y déterminer ; la guerre devenant aussi pour eux très-utile , par l'exercice facile d'un pouvoir très-étendu.

*Sic fortis Etruria crevit ,*

*Scilicet & rerum facta est pulcherrima Roma.*

Peut-être que cette nouvelle découverte , qui fit la grandeur de l'Angleterre , occasionna les plaintes de ces petits Gentilshommes de campagne , qui labouroient loin de Londres le champ de leurs pères ; peut-être aussi occasionna-t-elle également les plaintes de la postérité.

Mais au milieu du bruit d'une capitale immense , où tout s'engloutit , qui pouvoit entendre ces murmures inutiles de Gentilshommes à peine considérés ? Et quant à la postérité , quel est le Ministre qui la craigne ?

La Nation augmentoit de crédit en proportion de ses dettes. Peu-à-peu de nouveaux constituans se formèrent ; & nous verrons bientôt qu'ils devinrent aussi formidables qu'utiles au Gouvernement : cependant ils ne tenoient en aucune manière à aucune des deux Chambres du Parlement. Ils ne faisoient point de commerce ; ils ne possédoient point de terres ; enfin , ils ne formoient aucun corps régulier dans le Royaume.

On dira peut-être : mais comment une Nation , en des circonstances pareilles , jouissoit-elle jamais d'un intervalle de paix ? Ou comment la guerre , qui lui étoit si utile , finissoit-elle autrement que

par une monarchie universelle ; ou<sup>par</sup> la ruine entière d'une Nation, qui n'employoit que les moyens dont nous venons de parler, pour la faire ? Il est vrai que dans Rome , où la constitution étoit telle , que les intérêts des principaux citoyens demandoient toujours la guerre , le temple de Janus fut rarement fermé ; mais si l'Angleterre & l'ancienne Rome se ressembloit en quelque point , elles diffèrent beaucoup en d'autres. On a vu dans la Grande-Bretagne la guerre & la paix se succéder ; comme on voit la satiété succéder à la faim , le repos au travail & le sommeil à la veille ; tel est le cours ordinaire des choses.

Après des années de profusion , il doit être difficile de trouver de l'argent , même à un prix extravagant : ceux qui voient les taxes s'augmenter , & qui n'en sentent que le poids , peuvent à la fin se faire entendre à force de crier , d'ailleurs l'in-



constance naturelle aux hommes qui aiment le changement , tôt ou tard sert d'appui au parti qui veut gouverner ; & s'il devient , ou seulement s'il menace de devenir le plus fort , il est possible qu'il termine la guerre à des conditions raisonnables & modérées.

Voilà à-peu-près comment on peut conjecturer que la guerre se terminoit en Angleterre ; mais l'expérience n'a pas encore suffisamment confirmé ces conjectures : car on voit la plupart de ses guerres finir avant le temps & dans leur vigueur , par le changement imprévu de ceux qui étoient à la tête des affaires ; ce qui ne peut sûrement pas donner lieu à une induction générale. La guerre , par exemple , appelée très-justement la guerre de Marlborough , auroit pu durer encore bien des années à la gloire de la Nation & au profit de ce Duc , comme à celui de ses associés ; s'il n'étoit arrivé des évé-

nemens trop peu importans pour avoir place dans l'histoire ; quoiqu'ils aient absolument changé la volonté du Souverain & celle de la Chambre des Communes ; quoiqu'ils aient déplacé un Général victorieux ; terminé une guerre heureuse ; & renversé un ministère établi sur la base solide de la constitution.

---

## NEUVIEME SECTION.

**L**ES passions & les folies des hommes sont souvent des moyens très-propres à employer, pour les soumettre & les gouverner ; mais il ne faut pas qu'un Ministre compte long-temps sur elles ; elles sont trop passagères & trop difficiles à fixer. Il est plus simple de les conduire par leurs intérêts ; on y peut compter davantage. Le maître ni les sujets ne s'y peuvent tromper ; & c'est une base beaucoup

coup plus solide pour tout établissement, si l'on veut qu'il soit durable. Le zèle pour l'Eglise, qui avoit été si efficace durant les dernières années du règne de la Reine Anne, passa comme un feu de paille; & ceux que sa première ardeur avoit entraînés, la sentirent tout à-coup s'éteindre en eux, comme une flamme passagère qui plaît, mais qui laisse bientôt dans l'obscurité. C'est alors que ceux qui avoient eu l'imprudence de l'allumer, connurent leur erreur, & ne tentèrent plus rien de semblable.

Il arriva donc qu'en ne permettant plus aux membres de l'Eglise de s'assembler, pour délibérer sur les matières de religion; elle cessa d'être un corps séparé de l'Etat; & que, contente d'exercer en paix ses cérémonies, en jouissant de ses revenus; elle ne songea plus qu'à mériter les faveurs du Gouvernement.

Voilà enfin comme s'établit, sous le

( 82 )

règne de Georges I , cette religion du Magistrat , que l'imprudence & la tyrannie avoient cru pouvoir établir par les persécutions. On n'a plus vu depuis, la religion servir de prétextes aux factions.

F I N.





